

# **COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021 À 19 H 00**

**PRÉSENTS** : Monsieur BLANCHARD, Monsieur BEDU, Madame BELOTTINI, Monsieur BOUGRAT, Monsieur DELHOMME, Madame ERNE, Monsieur GLEIZES, Madame HANICQ, Madame MERIGOT, Monsieur PECILE, Monsieur PISKOREK Bé., Monsieur PISKOREK Br., Monsieur PUILLET, Madame SARRON, Madame TOURILLON et Monsieur VAN DE WEGHE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame COURBOT, Madame FAYE, Madame GOGUÉ, Monsieur GUILLAUMIN, Madame KROMBACH, Madame LESIMPLE et Madame MARTIN.

**POUVOIR** : Madame GOGUÉ à Monsieur BLANCHARD.

---

*La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la Présidence de Monsieur BLANCHARD, Maire.*

*Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux Commissions qui décrivent, dans l'ordre, l'action menée par chacune d'elles.*

## **❖ RAPPORT DES COMMISSIONS :**

### ➤ Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes de la Septaine.

*Scolaire :*

Pour l'école élémentaire, l'effectif 2020 était de 200 élèves pour 213 en 2021. Un comptage aura lieu à la rentrée avec l'ouverture probable d'une 9<sup>ème</sup> classe.

Le départ de Madame BLOND est reporté d'un an. Deux professeurs quittent l'école mais sont remplacés.

Pour l'école maternelle, l'effectif 2020 était de 104 pour 112 en 2021.

*Entreprises :*

Monsieur LOUP – BGE accompagne l'esthéticienne pour son installation au lotissement « Les Tortilletes ».

Un podologue va s'installer à côté de la Poste.

*Culture :*

En raison des conditions climatiques, la Fête de la Musique a eu lieu à la salle polyvalente et s'est bien déroulée.

### ➤ Compte-rendu des commissions de la commune d'AVORD :

La parution du journal a pris du retard. Sa diffusion aura lieu prochainement.

## **❖ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur GLEIZES est élu secrétaire de séance.

## **❖ DÉLIBÉRATIONS :**

APPROBATION DU PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE LA SEPTAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-11-2.

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 1,

Vu la délibération n° 2020-09-080 du 26 août 2020 du conseil communautaire de La Septaine relative à l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Vu le projet de pacte de gouvernance,

Vu la délibération n°2021-05-050 du 10 mai 2021 du conseil communautaire approuvant le projet de pacte de gouvernance,

Considérant que ce projet de pacte de gouvernance doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres avant son approbation.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes de La Septaine.

*Vote à l'unanimité.*

CESSION D'UNE PARCELLE SITUEE RUE GEORGE SAND – SECTION C PARCELLE A N° 488

Vu l'avis des domaines en date du 28 mai 2021.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la cession pour 10 €uros T.T.C. /m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section C parcelle A n° 488 d'une superficie de 199m<sup>2</sup> à [REDACTED].

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

CESSION D'UNE PARCELLE SITUEE RUE JEAN MERMOZ – SECTION C PARCELLES A 324 ET  
326

Vu l'avis des domaines en date du 28 mai 2021.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la cession pour 10 €uros T.T.C. /m<sup>2</sup> des parcelles cadastrées section C parcelle n° 324 et 326 d'une superficie respective de 126m<sup>2</sup> et 151 m<sup>2</sup> à [REDACTED].

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES

La trésorerie de Baugy a informé Monsieur le Maire que des sommes impayées n'ont pu être recouvertes concernant : [REDACTED].

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

\* eau AVORD 2020..... 1 821,95 €

\* assainissement AVORD 2020... 2 260,02 €

**Total                                    4 081,97 €**

Les crédits seront prélevés aux articles 6541 et 6542 des budgets EAU et ASSAINISSEMENT.

Vote :

- pour : 15,
- abstention : 2.

## SMERSE : MODIFICATION DES STATUTS

Considérant la loi du 03 août 2018 sur le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, il convient de rédiger les compétences du SMERSE concernant la production d'eau potable, et d'actualiser d'autres articles.

Sur une proposition formulée par le Président, le comité syndical du SMERSE s'est réuni le 07 avril 2021 pour décider les modifications statutaires suivantes :

*Article 2 :*

1. *D'entreprendre, de réaliser ou de faire réaliser toutes les études relatives à la production d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.*

2. *D'entreprendre, de réaliser tous travaux nécessaires à la production d'eau pour améliorer la distribution publique d'eau potable et assurer la sécurité de l'approvisionnement des collectivités adhérentes et assurer le transfert de l'eau des installations de production (captage, traitement) aux points de mise en distribution.*

3. *D'assurer l'exploitation des ouvrages et installations nécessaires à la production d'eau pour améliorer la qualité des eaux de distribution publique et assurer la sécurité de l'approvisionnement des collectivités adhérentes et au transfert de l'eau des captages aux points de mise en distribution.*

*Article 11 :*

*Charges à caractère administratif*

*Les contributions financières des membres du syndicat, dont le montant par branchement recensé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante est fixé par l'assemblée délibérante, peut être modifié par le comité si nécessaire.*

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de donner un avis favorable à la modification des articles des statuts tels qu'énoncés ci-dessus.

*Vote à l'unanimité.*

## FONDATION DU PATRIMOINE – ADHESION 2021

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de verser la cotisation 2021 à la Fondation du Patrimoine d'un montant de 160 € pour les communes de moins de 3 000 habitants.

- autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

## CAUE – ADHESION 2021

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de verser la cotisation 2021 au CAUE du Cher d'un montant de 320,00 €.

- autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

## TGV ET MOBILITE FERROVIAIRE GRAND CENTRE AUVERGNE – 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de renouveler l'adhésion à l'Association TGV et Mobilité ferroviaire Grand Centre Auvergne pour un montant de 100 €uros.

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tout document relatif à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019.
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

*Vote à l'unanimité.*

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019.
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

*Vote à l'unanimité.*

## DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance a annoncé le report d'une semaine des soldes d'été pour une durée de quatre semaines. Ils auront donc lieu du 30 juin au 27 juillet 2021.

Par courriel du 03 juin 2021, l'Alliance du Commerce a saisi Monsieur le Préfet du Cher d'une demande de dérogation au repos dominical pour les commerces de détail, pour tous les dimanches du mois de juillet 2021, correspondants à la période des soldes d'été reportée.

Conformément aux instructions de Madame la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion en date du 10 mai 2021, des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées après consultation des organes locaux pour les dimanches à venir, afin de rattraper la baisse du chiffre d'affaires et de réguler les flux de clients sur la semaine.

L'article R.3132-16 du Code du Travail dispose que les avis des organismes, dont la consultation est prévue par l'article L.3132-21 dans le cadre de telles demandes, doivent être donnés dans le délai d'un mois.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :  
- émet un avis favorable à l'ouverture des commerces de détails tous les dimanches du mois de juillet 2021.

*Vote à l'unanimité.*

## **VI INFORMATIONS**

- Travaux rue Guynemer : Val de Berry doit finaliser ses travaux pour que le marquage au sol puisse être réalisé.
- En juillet, des travaux débiteront pour améliorer l'entrée du parking de la gare et le tourne à gauche à la sortie du collège.
- Une demande de réfection de la rue Maurice Bourbon a été faite auprès du Conseil Départemental car celle-ci s'est beaucoup détériorée en raison des passages nombreux de camions.
- Les centres temporaire d'Avord et Baugy effectueront les dernières vaccinations les 09 et 10 juillet 2021 (rappels des 28 et 29 mai et 04 et 05 juin 2021). Les centres seront mis en veille après ces dates.
- Le programme des festivités du 14 juillet 2021 est le suivant :
  - 10h30 : remise de diplômes aux pompiers,
  - 11h00 : dépôt de gerbe au monument aux morts,  
marche jusqu'au cimetière pour déposer une gerbe sur la stèle du Sergent Sébastien VERMEILLE et une plaque sur la tombe de Monsieur Jean GARETIER,  
discours, remise de médailles et vin d'honneur à la salle des fêtes.
  - 21h00 : concert.
  - 22h30 : feu d'artifice.

## **VII REMERCIEMENTS :**

- La famille PAYEN pour les marques de sympathie témoignées lors du décès du Général René PAYEN.
- Monsieur et Madame MARTINEAU pour le prêt d'une salle.
- La famille AUCHERE pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Monsieur Jacques AUCHERE.
- De nombreuses personnes pour la mise en place du centre temporaire de vaccination à AVORD.
- Le Football Club Avord pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2021.
- VITAFORM pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2021.
- L'école maternelle pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2021.
- Avord Tir à l'Arc pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2021.

## **VIII QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur GLEIZES demande une réflexion sur les conditions d'attribution des subventions aux associations.

**La Séance est levée à 20h40.**